



Zoug, janvier 2019

Conditions générales de vente (CGV) pour les acheteurs de billets de la FFLS 2019 Zoug

1. Relations contractuelles

Dans le cadre de la manifestation « Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres 2019 Zoug » (association FFLS 2019 Zoug), l'achat d'un billet fait naître une relation contractuelle entre l'acheteur du billet et l'association FFLS 2019 Zoug (organisateur). Les conditions générales de vente (CGV) ci-après s'appliquent à la relation entre l'organisateur et les acheteurs de billets. Elles font partie intégrante de chaque billet. Les acheteurs de billets n'entretiennent pas de relation contractuelle avec le partenaire de billetterie Ticketcorner.

2. Retour ou échange

Un retour ou un échange du billet est exclu.

3. Annulation de la manifestation

Si l'association FFLS 2019 Zoug se voit contrainte d'annuler la manifestation en raison d'un cas de force majeure, il n'existe en aucun cas de droit au remboursement du prix d'achat du billet.

4. Billets

Les billets seront contrôlés à l'entrée de l'arène. Un contrôle de la légitimité du porteur du billet reste réservé.

Les billets doivent être protégés contre l'humidité, la saleté, les effets mécaniques ou optiques et autres endommagements, etc. Les billets endommagés ne seront pas remplacés. La copie, la modification, la falsification, etc. de billets sont interdites. Les billets modifiés ainsi ou de toute autre façon ne sont pas valables.

La revente ou le commerce de billets à un prix non officiel est strictement interdit. Les billets acquis de la sorte perdent leur validité. En cas de doute, le droit de bloquer les billets correspondants, sans remboursement, est réservé.

Le billet doit être conservé jusqu'à la fin de la manifestation et présenté sur demande. Toute utilisation abusive de billets est interdite.

5. Sécurité

Chaque visiteur est tenu de se laisser contrôler à l'entrée de l'arène, dès la première demande du personnel de la manifestation, afin de vérifier la présence d'objets interdits. Ce contrôle peut intervenir par la palpation des vêtements et par une vérification des sacs. Même après l'accès à l'arène, des contrôles inopinés peuvent être menés afin de vérifier le respect de toutes les prescriptions des présentes CGV.

Les règles suivantes s'appliquent pour l'accès à l'arène :

- Les enfants ne bénéficient pas d'un accès gratuit à l'arène
- Il est interdit de faire asseoir les enfants sur ses genoux
- Les poussettes ne sont pas admises dans l'arène

Il est interdit de faire entrer les objets suivants dans l'arène :

- Équipements de photographie professionnels, tous appareils d'enregistrement vidéo et sonore et appareils de lecture audio (hors exceptions ci-dessous)
- Mâts porte-drapeaux de toutes sortes
- Parapluie et parasols
- Objets pyrotechniques de toutes sortes
- Armes ou objets assimilés à des armes
- Mégaphones
- Animaux de toutes sortes
- Publicités de toutes sortes (affiches, drapeaux, banderoles, grandes impressions sur des vêtements)
- Drones
- Chaises, chaises pliantes

Sont autorisés :

- Appareils photos de poche et appareils photo numériques sans objectif interchangeable
- Téléphones mobiles avec fonctions d'enregistrement

6. Comportement

Il convient de suivre les instructions du personnel de la manifestation (y compris personnel de sécurité, police, pompiers). Les visiteurs doivent prendre place dès que possible après leur entrée dans l'arène.

Il est interdit

- d'utiliser une autre place assise que celle indiquée sur le billet d'entrée ;
- de séjourner longtemps dans les espaces d'arrivée et de départ des spectateurs (issues de secours) ;
- de se tenir debout sur des bancs ou sièges ;
- de pénétrer dans les espaces intérieurs ou dans les espaces ou zones non autorisés au public sans autorisation valable ;
- de jeter des objets dans tous les lieux de compétition (en particulier dans les espaces intérieurs ou les espaces réservés aux spectateurs) ;
- de vendre des produits ou billets d'entrée, de distribuer des produits de toutes sortes et d'organiser des rassemblements sans l'autorisation de l'organisateur.

7. Infractions

Le porteur de billet prend note de ce qu'il peut être escorté hors de l'arène, sans indemnisation, s'il ne respecte pas les prescriptions des présentes CGV et que le billet peut lui être retiré sans indemnisation.

La demande de dommages et intérêts reste réservée.

8. Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages aux biens, aux personnes et financiers en lien avec l'organisation et l'exécution de la manifestation, y compris en cas de négligence ; sauf si le dommage repose sur le comportement intentionnel ou la négligence grave de l'organisateur ou de ses auxiliaires d'exécution.

9. Enregistrements

Toute personne qui pénètre dans l'arène reconnaît qu'elle peut uniquement réaliser et/ou diffuser des enregistrements sonores et/ou vidéo et/ou des descriptions de l'arène ou de la manifestation ainsi que des résultats et/ou statistiques de la manifestation à des fins privées. En tout état de cause, il est interdit de diffuser tout ou partie de supports audio et/ou vidéo, descriptifs, produits et/ou statistiques de la manifestation par Internet, à la radio, à la télévision ou à l'aide d'autres technologies multimédias actuelles et/ou futures ou d'aider des tiers à procéder à de telles activités.

Toute personne qui pénètre dans l'arène consent expressément à l'utilisation gratuite de son image et de sa voix pour tous les médias actuels et futurs. Cela vaut pour les photographies, retransmissions en direct, émissions et/ou enregistrements d'images et/ou de sons qui sont réalisés par l'organisateur ou ses mandataires en lien avec la manifestation.

10. Modifications, clause de sauvegarde

L'organisateur se réserve le droit d'adapter et de modifier les CGV à tout moment. Les modifications apportées aux CGV sont communiquées de manière appropriée, notamment par une publication correspondante sur le site Web. Une consultation régulière du site Web est donc recommandée.

La nullité ou l'inapplicabilité de certaines clauses des présentes CGV n'affecte en rien la validité des autres clauses des présentes CGV.

11. Droit applicable et for

La relation contractuelle est soumise au droit suisse, à l'exclusion des principes régissant les conflits de lois et des clauses de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for et le lieu d'exécution est Zoug.